

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-22 - MARCHES PUBLICS (1.1) – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE MARCHÉS DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX À PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : <u>54 Présents</u>. 2024-02-02 : <u>53 Présents</u>. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>55 Présents</u>. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>56 Présents</u>. 2024-02-21 : <u>55 Présents</u>. 2024-02-22 : <u>56 Présents</u>. 2024-02-23 : <u>50 Présents</u>. De la 2024-02-24 à la fin : <u>56 Présents</u>.
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : <u>61 Votants</u>. 2024-02-02 : <u>60 Votants</u>. De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>62 Votants</u>. De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>63 Votants</u>. 2024-02-21 : <u>61 Votants</u>. 2024-02-22 : <u>63 Votants</u>. 2024-02-23 : <u>57 Votants</u>. De la 2024-02-24 à la fin : <u>63 Votants</u>.

Considérant la réflexion menée par les différents acteurs locaux sur l'intérêt économique à mutualiser leurs besoins et constituer des groupements de commandes afin de profiter au maximum des économies d'échelle induites par l'augmentation des quantités sollicitées, optimiser la procédure de passation des marchés et/ou accords-cadres, et faciliter la réalisation des travaux / prestations,

Considérant l'intérêt de constituer un groupement de commandes relatif aux travaux de requalification de la rue du Grand Ruisseau et l'entrée Nord programmée par la Commune de Pagny-derrière-Barine (phase 3 de son programme), ce périmètre concernant à la fois les domaines de compétence de la CC2T (réfection du réseau d'eaux pluviales) que de compétence communale (travaux d'aménagements urbains - VRD – aménagements paysagers et mobiliers),

Considérant que la constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention constitutive de groupement de commandes qui fixe l'objet, la nature et les modalités de fonctionnement du groupement, ainsi que les obligations de chaque membre du groupement,

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Considérant que doit être constituée une Commission d'Appel d'Offres ad hoc (conformément à l'article L1414-3-I. du CGCT), composée des membres suivants :

- un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres,
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propre,

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut-être prévu un suppléant.

Considérant que la Communauté de Communes Terres Toulaises sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations relatives à la dévolution des marchés dans le respect des textes régissant la commande publique,

Considérant que chaque collectivité membre du groupement aura en charge l'exécution du(des) marché(s) public(s) pour la(es) partie(s) qui le concerne(nt),

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020-04-09 en date du 10 septembre 2020 désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres propre à la Communauté de Communes Terres Toulaises,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser la passation d'un groupement de commandes pour les travaux précités réalisés à Pagney-derrière-Barine**, dont la Communauté de Communes Terres Toulaises sera le coordonnateur et assurera, à ce titre, le déroulement de la consultation, la signature des marchés et leur bonne exécution pour le compte du groupement,
- **Désigner les membres titulaire et suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, comme suit : M. Philippe MONALDESCHI titulaire et M. Laurent GUYOT suppléant (représentants élus parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté),**
- **autoriser le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes** ainsi que tout document afférent,
- préciser que les dépenses relatives à chaque collectivité dans le(s) marché(s) correspondant(s) seront réglées par chaque collectivité, les crédits figurant au budget de référence de chacune.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 16/04/2024 à 13h08

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20240411-2024_02_22-